

**ARRÊTÉ N° ARR\_2023\_1245\_AL\_RD905\_MONT-SOUS-VAUDREY**  
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD DOLE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU** la demande en date du 18 septembre 2023 par laquelle le CABINET OLIVIER COLIN Géomètres-Experts, domicilié 95, Rue Ponsar - BP-134 – 39304 CHAMPAGNOLE CEDEX, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 905, au droit de la parcelle cadastrée section ZH N° 129, située Route de Genève - Commune de MONT-SOUS-VAUDREY 39380, hors agglomération,
- VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU** le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU** l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Dole du Conseil Départemental du Jura,
- VU** l'état des lieux,

ARRÊTE

**ARTICLE 1 Alignement**

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués en date du 11/09/2023, l'alignement du domaine public de la RD 905 au droit de la propriété du bénéficiaire est fixée par la ligne tracée en vert reliant les points A, B et C, ceci tel que reportés sur le plan annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 2 Responsabilité**

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

### **ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme**

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

### **ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté**

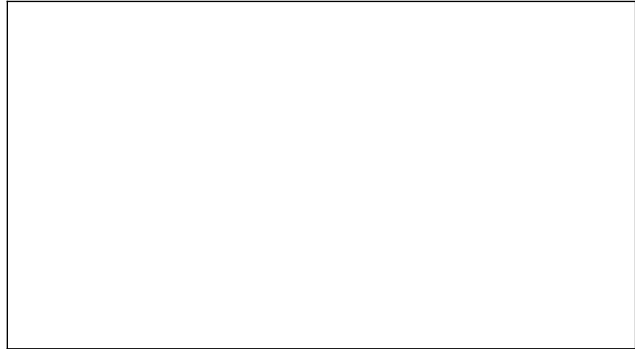
Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

### **ARTICLE 5 Recours**

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de DOLE 24, Rue de la Fenotte 39100 DOLE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

### **Signature de l'arrêté par le Département**



Diffusion :

Le bénéficiaire pour attribution

La commune de MONT-SOUS-VAUDREY pour  
information

L'ARD de DOLE

Plan de l'alignement

**Olivier COLIN**

Géomètre-Expert D.P.L.G.

Diplômé de l'Institut de topométrie

Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

**Marie-Laure LOCU-CHARLIER**

Géomètre-Expert

Ingénieur de l'École Supérieure des Géomètres Topographes



## Demande d'alignement

M. le Président du Conseil départemental

Suite à la réunion de bornage du 11/09/2023, en présence de M. Patrick REGAD, ARD de DOLE

Je, soussignée Marie Laure LOCU CHARLIER Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE (39300), sollicite pour le compte de :

- **M. Gabriel GARANDEAU**

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la RD n°905 au droit de la propriété située :

- à Mont sous Vaudrey
- « les Poiriers » Route départementale n°905.

et cadastrée

- ZH 129 (en cours de division).

**Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par la droite A-B-C, comme étant la limite de l'alignement individuel.**

Dans l'attente de votre réponse ;

Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations distinguées.

A Champagnole, le 18/09/2023

Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 230299)



MONT SOUS VAUDREY  
Section ZH  
n° 129  
"les Poiriers"

Propriété Garin GARAND SLO  
Route départementale n° 905  
**PROPOSITION D'ALIGNEMENT**



SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"  
Géomètres - Experts

95, Rue Ponsar - 39300 CHAMPAGNOLE  
Bureau secondaire : 7, Rue du Miroir - 39200 SAINT CLAUDE  
Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS  
Tél : 03.84.52.01.17

Echelle : 1/500

11.09.2023

Dossier 230299

Coordonnées : système Lambert 93 CC47

Signe d'appartenance  
Mur

⊙ Borne nouvelle OGE

⊠ Borne béton

Application du plan cadastral

En l'absence de bornage contradictoire, les limites cadastrales ne sont données qu'à titre indicatif.

Proposition d'Alignement

La limite A-B-C fait l'objet d'une demande d'Arrêté d'Alignement

1898100

1898100



RD 905

Route de Genève

1898150

1898150

-58-

-129-

-120-

RD n°91

Route de Poligny

1898200

6199700

6199750